Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

Date de mise en ligne de l'acte : 26/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Procurations :	5
Votants :	25

N° 2026 9 1

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT NEUF SEPTEMBRE à 18 H 40, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : Mercredi 23 septembre 2026

Etaient présents :
Mrs BAUMEL, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PÉREZ et PORTES.

Mmes DAGNAC, DELGENES, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SALOMÉ, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

A donné pouvoir :
Mme BELMAS à Mme DAGNAC
M. DANDINE à M. PÉREZ
Mme DESAINT à M. MARETTE
M. DESCAZEAUD à Mme PONS
M.ZAMBONI à M.ESTRADE

Absents excusés :
Mmes EYCHENNE et SANÈGRE.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 4 septembre 2026 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➢ ***Décide*** d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2026 ***joint à la présente.***

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

MAZÈRES
-La main tendue pour le futur !-

Conseil Municipal du 4 septembre 2026 **N°8**

PV – annexe 2026 9 1

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

Etaient présents :
Mrs BAUMEL, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, DARDIER, DESCAZEAUD, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PÉREZ et PORTES.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DELGENES, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SALOMÉ, et ZANIN.

A donné pouvoir :
M.CAPY à M. MARETTE,
Mme SANÈGRE à Mme PONS,
M.ZAMBONI à M.ESTRADE

Absents excusés :
Mmes DESAINT, EYCHENNE et SENGDARA-COUMEL.

Louis MARETTE
La séance est ouverte à 18H00 sous ma présidence.

Je procède à l'appel nominal des membres de cette assemblée, le quorum étant atteint, je vous donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2
1. *2026 8 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026* 2
URBANISME 3
2. *2026 8 2 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS » : régularisation emprise du lot n°4* 3
3. *2026 8 3 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS" : cession du lot n°4* 4
4. *2026 8 4 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS" : cession du lot n°7* 5
5. *2026 8 5 Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège (SDE09) : Esthétique BT lié aménagement passerelle piétonne s/P. Les Bains* 6
6. *2026 8 6 Demande d'utilisation du blason de la commune : Boris DURAND - Diagonale des Fous* 6
FONCTION PUBLIQUE 7
7. *2026 8 7 Création d'un emploi non permanent en vue du recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet.* 7
8. *2026 8 8 Réorganisation des services administratifs, création d'emplois* 8
FINANCE 9
9. *2026 8 9 Adhésion Fondation du Patrimoine au 1er janvier 2027* 9
10. *2026 8 10 Décision modificative n°4* 10
ADMINISTRATION GÉNÉRALE 13
11. *2026 8 11 Délégation du conseil municipal au Maire : Compte rendu des décisions prises* 13

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de nommer un membre pour remplir les fonctions de secrétaire, lequel s'adjoindra les services d'une auxiliaire, ici présente : Madame SGOBBO Corinne, DGS.

Dans la tradition, les fonctions de secrétaire sont dévolues **au plus jeune** des conseillers municipaux.

Louis DARDIER est désigné comme secrétaire de ladite séance.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. 2026 8 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026

Louis MARETTE

Conformément à l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance, dont vous avez été destinataire lors de la convocation de cette assemblée, est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Y a-t-il des observations ?

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

URBANISME

2. 2026 8 2 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS » : régularisation emprise du lot n°4

Géraldine PONS

La commune de Mazères a créé un lotissement de 19 lots à usage d'habitation dénommé lotissement « Gaston Fébus ».
Autorisé par PA n°00918518A0002 du 14/05/2019 modifié par arrêté du 19/11/2020 sous le N°PA 00918518A0002M01, le certificat de conformité des travaux a été accordé le 22/04/2021.
Dans le cadre des travaux d'aménagement, le fossé communal a été déplacé et busé afin d'être raccordé au bassin de rétention. L'ancien tracé du fossé ne correspond donc plus à la configuration actuelle des lieux.
Le lot n°4 est actuellement composé des parcelles cadastrées ZW637 (439 m²) et ZW655 (9 m²). Cette dernière correspond à l'emprise de l'ancien fossé communal, aujourd'hui désaffecté.
Afin de permettre la cession du lot n°4 dans sa configuration actuelle, il convient de désaffecter et déclasser du domaine public la parcelle ZW655, puis de l'intégrer au domaine privé de la commune.
Je vous propose de délibérer pour approuver cette régularisation foncière.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

3. 2026 8 3 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS" : cession du lot n°4

Corinne SGOBBO

La commercialisation des lots au lotissement Gaston Fébus est en cours ; la cession de chacun des lots requiert l'autorisation individuelle et nominative de l'assemblée.

Vu la lettre du 26/08/2026 valant prorogation jusqu'au 26/08/2028 de l'avis initial N°2020 09185V0829 du 19/06/2020, prorogé par deux fois en dates du 22/06/2022 et du 08/01/2025 ;

Vu la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m² des lotissements comme suit :

- **Gaston Fébus** : **74.10 € le m²** dont 11.10 € le m² de TVA sur marge soit 63 € HT/m²
- **Chante Alouette** : **62.10 € le m²** dont 9.10 € le m² de TVA sur marge soit 53 €HT/m² ;

Vous êtes donc invités à délibérer sur la cession du **lot n°4 d'une superficie totale de** 448 m² et figurant au cadastre de la commune comme suit :

- Section ZW n° 637 d'une superficie de 439 m²
- Et section ZW n° 655 d'une superficie de 9 m²,

au profit de Madame AMIEL Laura et Monsieur PONS Corentin domiciliés à PAMIERS (Ariège) 13 rue François Villon, au prix de 28 224 € HT (33 196.80 € TTC dont 4 972.80 € de TVA sur marge), augmenté des frais de réalisation d'étude de sol de 219,80€ HT (263.76€ TTC).

et conformément aux projets de délibération ***joints en annexe de la convocation***.

La cession concernant un membre de sa famille, Géraldine Pons ne prendra ni part au débat ni part au vote.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

4. 2026 8 4 LOTISSEMENT COMMUNAL "GASTON FEBUS" : cession du lot n°7

Géraldine PONS

La commercialisation des lots au lotissement Gaston Fébus est en cours ; la cession de chacun des lots requiert l'autorisation individuelle et nominative de l'assemblée.

Vu la lettre du 26/08/2026 valant prorogation jusqu'au 26/08/2028 de l'avis initial N°2020 09185V0829 du 19/06/2020, prorogé par deux fois en dates du 22/06/2022 et du 08/01/2025 ;

Vu la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m² des lotissements comme suit :

- **Gaston Fébus** : **74.10 € le m²** dont 11.10 € le m² de TVA sur marge soit 63 € HT/m²
- **Chante Alouette** : **62.10 € le m²** dont 9.10 € le m² de TVA sur marge soit 53 €HT/m² ;

Vous êtes donc invités à délibérer sur la cession du **lot n°7** :

cession d'un terrain nu cadastré Section ZW numéro 640, d'une superficie de 370 m², formant le lot n°7 du lotissement Gaston Fébus, au profit de Madame FLORES Alexia et Monsieur UMHAUER Mathieu domiciliés à MAZERES (Ariège) 79 faubourgs Saint Jean, au prix de 23 310 € HT (27 417.00 € TTC dont 4 107 € de TVA sur marge), augmenté des frais de réalisation d'étude de sol de 219,80€ HT (263.76 € TTC),

et conformément aux projets de délibération ***joints en annexe de la convocation***.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

5. *2026 8 5 Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège (SDE09) : Esthétique BT lié aménagement passerelle piétonne s/P. Les Bains*

Louis MARETTE

Je vous informe que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège nous a informé par courrier du 10 août 2026, qu'il allégeait en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux d'Esthétique BT lié aménagement passerelle piétonne s/P. Les Bains dont le montant est estimé à 22 500,00 € TTC.

Je vous propose de **délibérer pour autoriser la réalisation de ces travaux et leur financement en totalité par le Syndicat,** ce dernier allégeant en totalité la part revenant à la commune.

Approuvé à l'unanimité.

6. *2026 8 6 Demande d'utilisation du blason de la commune : Boris DURAND - Diagonale des Fous*

Louis MARETTE

Monsieur Boris DURAND domicilié à Mazères sis 8 rue René Cassin participera à la prochaine édition de la « Diagonale des Fous » du 15 au 18 octobre 2026 sur l'île de La Réunion.
A cet effet, il sollicite l'autorisation d'apposer le blason de la commune sur des t-shirts personnalisés portés lors de l'épreuve et d'arborer ainsi fièrement les couleurs de la commune. Il en a fait la demande en date du 23 août 2026 et s'engage à respecter la charte graphique de la commune et à ne faire aucun usage commercial du blason.

Je vous propose **d'approuver l'utilisation du blason de la commune de Mazères** dans le cadre de cette participation sportive.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

FONCTION PUBLIQUE

7. 2026 8 7 Création d'un emploi non permanent en vue du recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet.

Corinne SGOBBO

La Ville de Mazères mène actuellement un projet de rénovation du parcours muséographique de l'Hôtel d'Ardouin, visant à moderniser la présentation des collections, les outils de médiation et les conditions d'accueil du public, tout en valorisant l'histoire et le patrimoine de la commune.
Afin d'assurer le suivi de ce projet et de préparer le fonctionnement futur du musée, il est proposé de recruter un chef de projet musée, chargé notamment :

- d'accompagner la conduite du projet muséographique ;
- de coordonner les différents intervenants ;
- de contribuer à l'élaboration des contenus de médiation ;
- de préparer l'exploitation future du musée ;
- de participer à la mise en service du nouveau parcours.

En application des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi non permanent d'assistant de conservation, à temps complet (35h), dans le cadre d'un contrat de projet.
Le contrat serait conclu à compter du 1er octobre 2026 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par décision expresse, dans la limite d'une durée totale de six ans et jusqu'à la réalisation du projet.
Les crédits nécessaires au financement de ce contrat sont inscrits au chapitre 64, article 64131 du budget primitif 2026.
Je vous invite à approuver la création de cet emploi.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

8. 2026 8 8 Réorganisation des services administratifs, création d'emplois

Corinne SGOBBO

Le départ prochain à la retraite de la responsable du pôle administratif (catégorie B, rédacteur) amène la collectivité à réorganiser son service en anticipant son départ par la création d'un emploi de responsable des affaires générales, de catégorie B en grade de rédacteur à temps non complet, 32 heures hebdomadaire à pourvoir dès que possible.

Cet agent aura plus précisément la responsabilité des services à la population, tel que l'accueil, l'état-civil, l'emploi et les élections soit deux agents à ce jour.

Par ailleurs, la collectivité propose de se doter d'un adjoint à la Direction Générale des Services qui nonobstant d'assurer l'intérim du DGS, travaillerait en étroite collaboration avec celui-ci ; emploi à temps complet, relevant de la filière technique ou administrative et de catégorie A, cet agent aurait en charge la communication, la vie associative, l'urbanisme et le secrétariat général, soit trois agents à ce jour.

Poste à pourvoir dernier trimestre 2026.

Je vous propose d'approuver la réorganisation des services administratifs ainsi que la création de ces emplois.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

FINANCE

Arrivés de à Jeanne DESAINT à 18h30.

9. 2026 8 9 Adhésion Fondation du Patrimoine au 1er janvier 2027

Jeanne DESAINT

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine local et régional, notamment en accompagnant les collectivités dans leurs projets de restauration.
Afin de soutenir ces actions et de bénéficier de l'accompagnement de la Fondation dans le cadre de ses éventuels projets patrimoniaux, je vous propose d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2027, en qualité de commune partenaire.
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 €.
Je vous propose **d'approuver l'adhésion pour l'année 2027 et d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 500 €.**

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

10. 2026 8 10 Décision modificative n°4

Géraldine PONS

➢ **Reversement de droits de places**

Je propose à l'assemblée d'autoriser à procéder au reversement de droits de places encaissés au profit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- **du Comité des Foires et Marchés :**
  - Foire Al Païs 2026 (exposants et VG) pour : **163.00 €**
- **du comité des fêtes :**
  - Fête locale 2026 (cafetiers-forains) pour : **3 844.00 €**
- **du comité Fébus Aban :**
  - Médiévales 2026 pour : **243.00 €**

➢ **Participation à la sécurisation des manifestations :**

(Les Amis du SWING 2026 pour : **1 458.43 €**
Comité des foires 2026 pour : **211.50 €**
Comité des fêtes pour : **989.10 €**
Fébus Aban pour : **351.92 €**

TOTAL Dépenses de fonctionnement : 7 260.95 €

RECETTES :

Droits de place (encaissements) : + 4 250.00 €
Remboursement assurance personnel : + 3 010.95 €

TOTAL Recettes de fonctionnement : 7 260.95 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 010.95 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**3 010.95 €**
D-65748-026 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	7 260.95 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**7 260.95 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 73154-020 : Droits de place	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 250.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**4 250.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 260.95 €	0.00 €	7 260.95 €

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

Avenant 1 sur les travaux du talus rive gauche :	+ 8 040 €
Régularisation devis construction de cases au colombarium :	+ 50 €
Provisions travaux liaison Mazères – Collège (non prévu au BP 26) :	+ 283 543 €
Régul panneaux de voirie et potelet :	+ 313 €
Rapport de marquage piquetage avenue de Pamiers :	+ 720 €
Provisions travaux quai des tourelles :	+ 55 586 €
TOTAL Dépenses d'investissement :	**348 252 €**

RECETTES :

Subventions :

DETR 2025 :

« Création d'un carrefour à signalisation lumineuse tricolore » :	+ 29 985 €

REGION :

« Restructuration et la création d'un nouveau parcours de visite au sein du Musée Archéologique » :	+ 61 578 €

DETR 2026 :

« Création d'un nouveau parcours muséographique » :	+ 149 257 €
« Confortement des berges de l'Hers rive gauche » :	+ 40 287 €

FONDS VERT :

« Confortement des talus des berges en rive gauche de l'Hers » :	+ 67 145 €
TOTAL Recettes d'investissement :	**348 252 €**

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1312-97-37-845 : Travaux de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 985.00 €
R- 1321-96-13-833 : Aménagement berges Hers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	67 145.00 €
R- 1322-97-36-313 : Aménagement bibliothèque - musée	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 578.00 €
R- 13461-96-13-833 : Aménagement berges Hers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 287.00 €
R- 13461-97-36-313 : Aménagement bibliothèque - musée	0.00 €	0.00 €	0.00 €	149 257.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**348 252.00 €**
D-21316-96-12-025 : Aménagement cimetière	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-97-37-845 : Travaux de voirie	0.00 €	720.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-97-37-847 : Travaux de voirie	0.00 €	313.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**1 083.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2312-96-13-833 : Aménagement berges Hers	0.00 €	8 040.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-97-37-845 : Travaux de voirie	0.00 €	283 543.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-97-37-845 : Travaux de voirie	0.00 €	55 586.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**347 169.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	348 252.00 €	0.00 €	348 252.00 €

Louis MARETTE ne prendra pas part au vote.

La décision modificative n°4 à été approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. 2026 8 11 Délégation du conseil municipal au Maire : Compte rendu des décisions prises

Louis MARETTE

Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu des décisions prises
Elles ont concerné :

N° DÉCISION	DATE	OBJET
2026 010	29/06/2026	ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION N°2026 008. Confortement d'un Talus en Rive Gauche de l'Hers (Rue Castellane) – Modification du Plan de Financement.
2026 011	26/06/2026	AVENANTS N°2 et 3 – Marché de prestations de services convention de délégation de service Public pour la gestion d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.
2026 012	06/07/2026	Résiliation du contrat de maitrise d'œuvre Terre d'Histoire – Aménagement des jardins du séminaire – Quai des Tourelles.
2026 013	08/07/2026	Marché Public de prestations intellectuelles « Mission G4 supervision géotechnique d'exécution » - Marché Public de Travaux « confortement du talus des Berges de l'Hers au droit du Quai des Tourelles ».
2026 014	08/07/2026	Acte de sous-traitante Marché Public de travaux d'aménagement d'un carrefour a signalisation lumineuse – Avenue de Pamiers
2026 015	11/08/2026	Contrat de maitrise d'œuvre – Missions DCE/ACT/VISA et DET/AOR – SDB Architecture – Aménagement jardin du séminaire – Quai des Tourelles.
2026 016	04/08/2026	Création d'un nouveau parcours muséographique « Comtes de Foix en pays Mazèrien » en sous-sol et RDC du musée de Mazères - Modification du Plan de Financement.
2026 017	05/08/2026	AVENANT N°1 : Marché de travaux de confortement d'un Talus en Rive gauche de l'Hers au droit de la rue Castellane.
2026 018	10/08/2026	Liaison cyclable et piétonne entre l'école élémentaire Victor Hugo et le collège Gaston Phebus. Modification du plan de financement - demande de subvention CD09.
2026 019	10/08/2026	Aménagement du quai des Tourelles ; Les jardins du séminaire – Modification du plan de financement.
2026 020	10/08/2026	Liaison cyclable et piétonne entre l'école élémentaire Victor Hugo et le collège Gaston Phebus – Modification du plan de financement - demande de subvention région Occitanie.

Accusé de réception en préfecture
009-210901856-20260929-9_202691-DE
Reçu le 22/10/2026

2026 021	28/08/2026	Cimetière de Mazères : délivrance de concessions : terrain n° F 83

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER